



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## offices

Question écrite n° 2

### Texte de la question

M. Pierre Micaux attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'inquiétude des sapeurs-pompiers au regard des dispositions nouvelles contenues dans le projet de modifications statutaires liées à la mise en place de la loi sur la territorialisation. Une réunion s'est tenue au ministère de l'intérieur le 15 mai dernier, réunissant les principales organisations syndicales, les responsables de la direction de la sécurité civile et le directeur de cabinet du ministre. A l'issue de cette rencontre, la direction de la sécurité civile indiquait aux représentants syndicaux que ces textes ne seraient pas proposés, comme prévu, au Conseil supérieur du 3 juillet 1997. Or, à la lumière de certaines informations, il semblerait que cet engagement soit remis en cause. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions et notamment s'il envisage de répondre à l'attente des organisations syndicales pour que s'engage une véritable négociation, avec la participation des élus des collectivités territoriales, premiers interlocuteurs concernés par ces dispositions.

### Texte de la réponse

Les représentants des organisations de sapeurs-pompiers professionnels ont été reçus par le cabinet du ministre de l'intérieur le 16 juin 1997. Lors de cette réunion, il a été convenu que les projets de textes d'application de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative à l'organisation des services d'incendie et de secours ne seraient pas présentés au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale du 3 juillet 1997, et qu'une concertation serait engagée. Les organisations professionnelles ont fait part, depuis, de leurs remarques et propositions d'amendements et, sur ces bases, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec leurs représentants. Les associations d'élus des collectivités territoriales concernées n'ont pas souhaité participer à ces rencontres et, de leur côté, ont reçu les organisations professionnelles toutes ensemble. L'objectif, c'est de recueillir l'accord le plus large pour présenter ces textes d'application au prochain Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, à l'automne prochain.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Micaux](#)

**Circonscription :** Aube (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juin 1997, page 2163

**Réponse publiée le :** 4 août 1997, page 2537